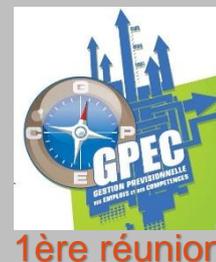




Négociation GPEC 2016-2018,

C'est parti !



Délégation CFDT : Cécile AZE (SE A14) Marc BENIER (SAPN) Vincent RICHEZ (SANEF) Didier TERNISIEN (SANEF)

Avant toute chose, petit retour en arrière ! Le 09 décembre 2015 avait lieu la dernière commission de suivi de l'accord GPEC actuel arrêté au mois de septembre 2015. Alors qu'il restera encore un ajustement à faire à la fin réelle de l'accord, il est tombé **1.672.995€** (presque 2 millions d'euros, ce chiffre intègre les compensations d'heures de nuit) directement dans la poche de **816** salariés du groupe. Les bénéficiaires sont répartis ainsi : **629** salariés Sanef, **150** salariés Sapn, **18** salariés SE A14, **3** salariés EUROTOLL, **16** salariés Bip&Go. La CFDT, signataire de cet accord, tient tous les chiffres détaillés à votre disposition!

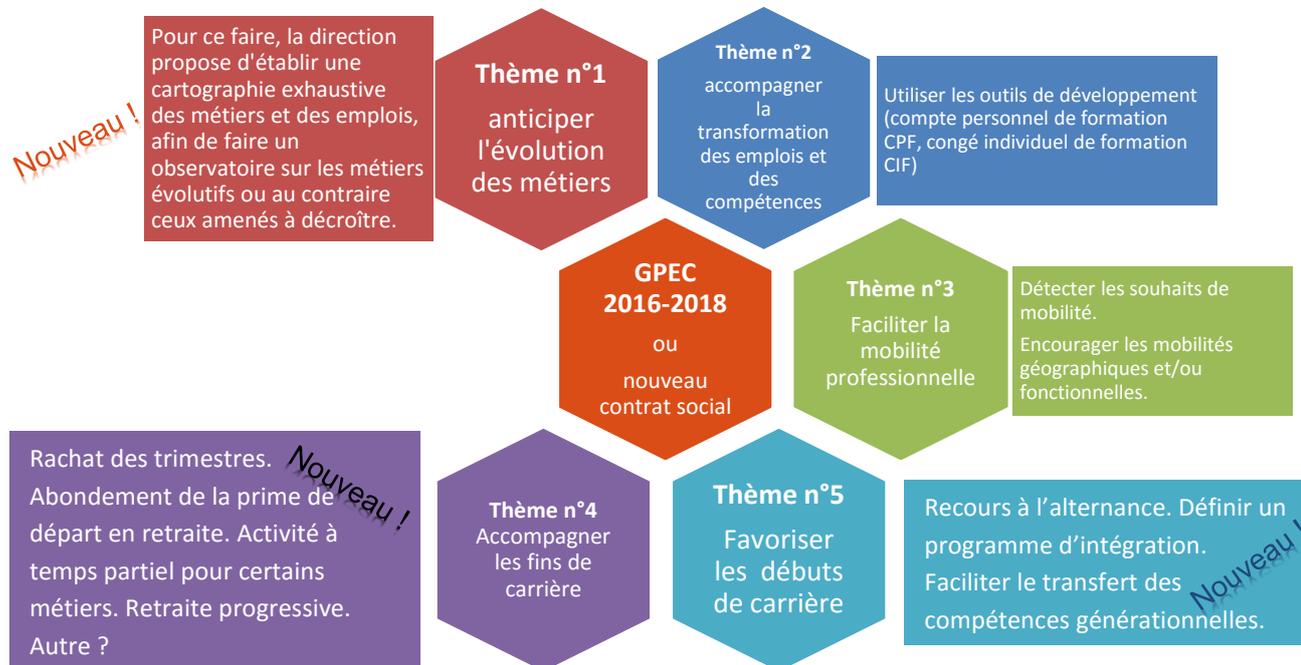
Négociation du nouvel accord

Ça y est, 3 ans ont passé ! Comme vous le savez la GPEC est un accord triennal qui prend fin au 31 décembre 2015. Les organisations syndicales étaient donc convoquées ce 10 décembre afin d'ouvrir les négociations d'un nouvel accord.

La direction a proposé de proroger l'accord actuel le temps des négociations, au plus tard le 31 mars 2016, pour la CFDT cela coulait de source. Ainsi les salariés du groupe continueront à bénéficier de la couverture de l'accord actuel. Comme il y a 3 ans, la direction propose de mettre en place un agenda qui alterne des réunions de groupes de travail (2 par organisation syndicale) et des réunions de négociation (4 par organisation syndicale) dont voici le calendrier :

16/12/15 Senlis	12/01/16 Senlis	22/01/16 Les Essarts	27/01/16 Senlis	04/02/16 Senlis	12/02/16 Reims	18/02/16 Senlis	23/02/16 Senlis	09/03/16 Senlis	18/03/16 Senlis
Groupe de travail	Groupe de travail	Négociation	Groupe de travail	Groupe de travail	Négociation	Groupe de travail	Groupe de travail	Négociation	Signature ou pas !

La direction préfère rebaptiser la GPEC en la nommant Nouveau Contrat Social dont le périmètre comprend les 7 sociétés du groupe. La direction a retenu 5 thèmes qu'elle souhaite négocier avec les organisations syndicales.



Concernant la baisse des effectifs, elle sera d'une centaine d'emplois environ par an, dans le groupe, pendant ces 3 ans. La direction précise qu'elle ne se fera que de façon naturelle, **sans aucun licenciement**, c'est-à-dire : départ en retraite et accompagnements de fins de carrière (thème n°4), baisse des CDD, turn-over volontaire. Ce sont principalement les sociétés autoroutières qui sont touchées à cause de l'automatisation qui va continuer. Eurotoll et Bip&Go restent stables à un ou deux emplois près.

Nous ne sommes qu'aux prémices de cette négociation pour laquelle la CFDT compte bien être force de propositions. La CFDT a d'ores et déjà des revendications pour chacun des thèmes qui sont évoqués ci-dessus. N'hésitez pas à contacter la délégation CFDT dont les noms figurent en haut de ce tract pour poser vos questions ou proposer des suggestions !

La CFDT tient à rappeler que la GPEC est un outil qui permet d'accompagner les salariés en fonction des choix stratégiques de l'entreprise. Ça n'est pas la GPEC qui détermine la baisse des effectifs ou l'automatisation des péages. Au contraire, c'est parce que l'entreprise est dans une logique de baisse des effectifs et d'automatisation des péages qu'il est préférable de négocier un accord GPEC. Pour preuve, si aucune organisation syndicale ne signe ce nouvel accord, la baisse des effectifs et l'automatisation continueront mais sans garde-fou !